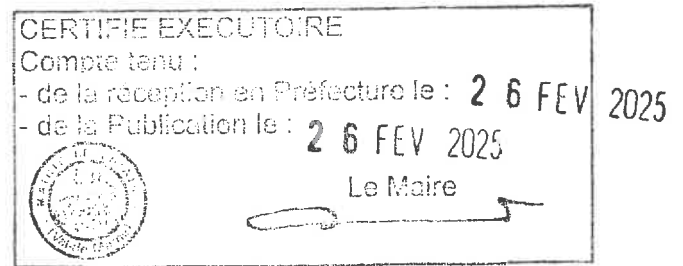




2025/052



ADMINISTRATION GENERALE

Arrêté portant délégation temporaire de fonctions à Monsieur Christian LE BOT, Conseiller Municipal, pour la Commission Départementale de sécurité et d'accessibilité – formation sous-commission pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport

LE MAIRE DE THIAIS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-25,
- Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de sécurité et d'accessibilité,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2021/00138 du 18 janvier 2021 fixant la composition et les attributions de la Commission Départementale de sécurité et d'accessibilité du Val-de-Marne,
- Considérant la réunion du 12 mars 2025 de la Commission consultative interdépartementale de sécurité et d'accessibilité en formation de sous-commission pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport,
- Considérant, qu'eu égard à l'ampleur de ses fonctions, le Maire, s'il est dans l'impossibilité de se rendre aux réunions de Commission Consultative Départementale de sécurité et d'accessibilité en formation de sous-commission pour la sécurité des infrastructures et système de transport, a la possibilité de s'y faire représenter par un adjoint ou un Conseiller Municipal.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian LE BOT, Conseiller Municipal, est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, à assister à la Commission Départementale de sécurité et d'accessibilité du 12 mars 2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Christian LE BOT.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

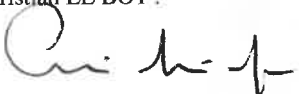
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la Sous-Préfète de l'Haÿ-les-Roses ;
- Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal Judiciaire de Créteil ;
- Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Orly.

Fait à THIAIS, le 26 FEV 2025

LE MAIRE,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



Richard DELL'AGNOLA

Notification à l'intéressé
Certifie avoir reçu ce jour, le : <u>27/2/2025</u> Un exemplaire du présent arrêté.
Signature de M. Christian LE BOT : 

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage pour les actes réglementaires ou de sa date de notification pour les actes individuels. Le tribunal administratif compétent peut également être saisi via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr